



## « Faire en sorte que les chefs d'entreprise désemparés ne soient pas désespérés »



@ DR

Président de l'Association des experts-comptables et commissaires aux comptes de l'Essonne et représentant de l'Ordre des experts-comptables, Michel Bessière prend la tête du tout nouveau CIP 91. Il s'agit du 70e Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises à ouvrir ses portes en France, renforçant ainsi le maillage territorial d'une organisation dont l'utilité ne cesse de croître, d'autant plus en cette période de crise sanitaire et économique sans précédent.

Affiches Parisiennes : Comment est venue l'idée de créer un CIP en Essonne ?

**Michel Bessière** : Je suis expert-comptable et commissaire aux comptes depuis de nombreuses années, et depuis 2018 Président de l'Association des Experts-Comptables de l'Essonne, donc le représentant de l'Ordre dans le département. A ce titre, j'ai été sollicité par l'intermédiaire du CIP national pour relancer le CIP 91 qui avait existé il y a très longtemps mais ne fonctionnait plus pour diverses raisons.

Le CIP national avait pris attache avec l'organisme de gestion agréée Terra Gestion dont je suis membre, puis son directeur général, Monsieur Lemonnier, m'a contacté en disant que ce serait bien que les experts-

[Visualiser l'article](#)

comptables prennent en charge le CIP départemental. J'ai donc été amené à rencontrer des personnes du CIP national ainsi qu'un confrère qui préside le CIP Paris.

Nous nous sommes rencontrés l'été dernier et je m'étais donné pour objectif d'ouvrir fin 2019 mais ce genre de lancement prend toujours plus de temps que prévu !

En fin de compte, nous sommes prêts aujourd'hui à travers le lancement du site internet du CIP 91, notamment parce que beaucoup de personnes que j'ai contactées ont été très favorables au lancement de cette structure. Je parle de tous les professionnels impliqués dans la sauvegarde des entreprises en difficulté et de toutes les personnes morales qui tournent autour de la vie des entreprises, puisque tant le Medef que la CPME, l'U2P, mais également les chambres consulaires que sont la Chambre de commerce et la Chambre des métiers, et, bien évidemment, la Fédération française du bâtiment. Ces organismes ont été très importants pour que cette structure voit le jour dans notre département.

Côté structuration de notre offre de services, (Les rencontres du Jeudi) il était évident qu'il faille que nous mettions autour de la table le barreau de l'Essonne en la personne de sa bâtonnière, Maître Sylvie Franck, les juges consulaires du Tribunal de commerce. Avec le soutien de sa présidente Madame Sonia Arrouas nous avons pu associer à notre dispositif l'Association des juges du Tribunal de commerce d'Evry (AJTCE) comprenant des juges honoraires. Ainsi Experts-Comptables, Avocats et Juges Honoraires composent le dispositif que nous mettons bénévolement à disposition des entreprises.

Nous avons donc réussi à construire le CIP 91 en réunissant toutes les personnes concernées par la vie des entreprises dans le département lors d'une assemblée constitutive qui a eu lieu le 29 janvier dernier.

A.P. : Comment cette structure fonctionne-t-elle ?

**M.B.** : J'étais ravi qu'au cours de l'Assemblée constitutive l'adhésion fut unanime au processus et ses modalités. Les rendez-vous gratuits et confidentiels sont menés par un trio de bénévoles, toujours composé d'un expert-comptable/commissaire aux comptes, d'un avocat et d'un ancien juge du Tribunal de commerce, qui accueille les chefs d'entreprises faisant face à des difficultés - carnets de commande vides, risque de faillite, surendettement...- dans un délai des plus rapide possible. Il les oriente alors vers les solutions existantes à leur disposition : médiation du crédit, médiation des entreprises, CCSF, CODEFI, ECTI et EGEE, procédures amiables et collectives auprès des Tribunaux de commerce. Sa mission est de trouver des solutions sur-mesure à leurs problèmes afin de les faire rebondir le plus rapidement possible.

Nous avons fait en sorte de former des juges honoraires, des avocats volontaires et des confrères également volontaires afin de nous rendre disponibles pour les premières consultations dès lors qu'elles ont été programmées par le bureau de l'association.

A.P. : Face à la crise sans précédent que nous traversons, pensez-vous que votre CIP sera très sollicité ?

**M.B.** : Effectivement, nous étions déjà dans les starting-blocks pour répondre aux difficultés liées à la crise du Covid-19 quand il a commencé à toucher la Chine, puisque dès le lendemain de l'assemblée générale constitutive du CIP une correspondante de la CPME m'a appelé en me disant 'Michel, qu'est-ce qu'on peut faire pour un entrepreneur qui sait que si la situation perdure en Chine il ne pourra plus travailler en France dès le mois de juin ?'.

Alors, depuis fin janvier nous avons pris le temps de former et d'informer et nous sommes maintenant en capacité à répondre à ce type de sollicitations. En revanche, notre démarche initiale consiste davantage à

[Visualiser l'article](#)

accompagner les entreprises qui commencent à avoir des signaux faibles dans leurs difficultés, alors qu'avec la crise du coronavirus nous sommes davantage dans des signaux forts immédiats.

J'étais récemment en lien avec la CMA qui m'a évoqué qu'ils avaient déjà reçu quasiment 300 appels d'artisans du département criant au secours, dès de la première semaine de confinement.

Bien évidemment, nous allons faire le nécessaire pour démultiplier les consultations. L'objectif c'est d'offrir à travers les expertises conjuguées des juges consulaires, des avocats et des experts-comptables, les meilleures réponses possibles à l'attention des chefs d'entreprises.

Nous avons normalement une session par mois, mais éventuellement nous proposerons des consultations toutes les semaines dès que nos confrères et que les organismes paritaires et organisations patronales nous enverront des demandes d'intervention.

Notre vocation est d'être dans l'écoute et dans la recommandation pour faire en sorte que les chefs d'entreprise qui sont désemparés ne soient pas désespérés. C'est notre leitmotiv. Notre mission est d'accompagner et de faire de la pédagogie, surtout en ce moment, auprès des dirigeants isolés.

En outre, le CIP ne fonctionne pas tout seul, mais est un maillon dans une chaîne relativement ténue, à savoir que nous travaillons avec des organismes tels que l'APESA, qui accompagne les dirigeants d'entreprises lorsqu'ils ont des difficultés psychologiques, ou l'EGEE, une association de cadres dirigeants retraités qui peuvent éventuellement faire du coaching ou du management de transition.

D'autre part, nous avons bien évidemment vocation à faire des recommandations aux chefs d'entreprise dont la situation n'est pas irrémédiablement compromise et de les orienter vers la Dirrecte pour traiter notamment les problématiques d'activité partielle qui se généralise ces jours-ci, l'administration fiscale et les Ursaff pour qu'ils puissent étaler leurs cotisations.

A.P. : Comment vont fonctionner vos « Entretiens du Jeudi » compte-tenu du confinement ?

**M.B.** : Justement, je suis en train d'organiser des commissions par visioconférence. Grâce à l'utilisation de l'application Zoom, Nous allons contacter les personnes qui nous ont sollicité par le biais du site du CIP en leur proposant un rendez-vous par courriel, avec un lien d'accès à la conférence. Avant la tenue de cette visioconférence, nous leur demanderons de nous communiquer un certain nombre de documents par e-mail, notamment une fiche technique à renseigner par l'entrepreneur le plus exhaustivement possible et leurs derniers bilans, leurs statuts,... - afin de mener les entretiens les plus féconds.

Le but est d'orienter les chefs d'entreprises le plus rapidement possible dans les démarches qui doivent être mise en œuvre sachant que, pour le moment, nous avons l'impossibilité de déclarer une entreprise en cessation de paiement, ce qui est un élément important. Actuellement, toutes les notifications de redressement judiciaire qui auraient pu émaner soit de l'Urssaf, soit de l'administration fiscale, ont été stoppées. L'Etat, à travers les ordonnances, souhaite empêcher la prononciation de redressements judiciaires pour des faits liés au Covid-19.

A.P. : Combien de rendez-vous sont prévus lors de ces « Entretiens du Jeudi » ?

**M.B.** : Normalement, on prévoit à peu près 45 minutes par chef d'entreprise donc on en reçoit entre 4 et 5 dans l'après-midi. En revanche, j'ai bien conscience que vu la situation, nous risquons d'être sollicités de manière beaucoup plus conséquente, et c'est pour cela que dès demain, avec la vice-présidente du CIP, la bâtonnière de l'Essonne, nous allons organiser des sessions supplémentaires en visioconférence.



A.P. : L'ordre des experts-comptables organise-t-il d'autres dispositifs d'aide et de consultation pour les chefs d'entreprise qui rencontrent des difficultés suite au Covid-19 ?

**M.B.** : Nous étions déjà dans une démarche de collaboration avec les organismes consulaires de l'Essonne, que sont la CMA et la CCIE, avec qui nous avons les meilleures relations possibles.

Et, depuis que j'ai pris la présidence de l'Association des experts-comptables, nous avons mené des actions pour entrer en relation avec les communautés d'agglomération qui ont des compétences pour le développement économique. Nous avons déjà mis en œuvre un certain nombre de conventions qui aboutissent à des consultations gratuites pour le compte de chefs d'entreprise dont les premières se sont tenues dans le cadre de la communauté d'agglomération de Paris Saclay où mes confrères se sont rendus disponibles pour accueillir des dirigeants au Trente à Palaiseau, un lieu de coworking dépendant de la communauté d'agglomération. Les confrères qui s'y sont rendus avec beaucoup d'enthousiasme m'ont fait des retours très positifs sur les premiers contacts qu'ils ont pu initier.

Ce que nous faisons avec Saclay nous le faisons aussi avec la communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine, pour laquelle nous allons aussi faire des consultations dans le cadre d'une pépinière d'entreprises du secteur.

Nous avons aussi une convention en cours de finalisation avec le Grand Paris Sud et nous attendons que les élections municipales soient passées pour la signer officiellement. Le but est d'être mis dans la boucle de tous les processus que la Région Ile de France a initié dans le cadre du développement économique et pour lesquels les communautés d'agglomération sont les rouages de transmission. Les experts-comptables sont donc présents pour animer des réunions à l'attention des chefs d'entreprise de cette très grande communauté d'agglomération qui compte 23 communes à cheval sur l'Essonne et la Seine-et-Marne.

Ce travail est réalisé sous l'égide de l'Ordre des experts-comptables d'Ile-de-France à travers l'Association des experts-comptables et des commissaires aux comptes de l'Essonne que je préside.

Pour mes confrères essonnais, le bénévolat est très important car il représente plus de 1 000 heures par an qu'ils consacrent à l'écosystème, que ce soit à la Chambre des métiers, à la Chambre de commerce et auprès des communautés d'agglomération, ainsi que par exemple, des structures telles qu'Initiatives Essonne ou Essonne Active.

A.P. : Souhaitez-vous partager un dernier mot ?

**M.B.** : Je souhaite que nous soyons à la hauteur de la mission qui nous a été demandée d'assurer en tant que nouvelle structure sur le département, et que beaucoup d'entreprises soient sauvées malgré les événements d'actualité que l'on connaît. Comme le fait le Tribunal de commerce dans le cadre des démarches de prévention qu'il initie, le but est de préserver le maximum d'emplois mais aussi la valeur des entreprises pour faire en sorte que le tissu économique de l'Essonne reste bon. Ce dernier se portait bien puisque le taux de chômage y est faible et que le nombre de procédures collectives en 2019 était en baisse par rapport à l'année précédente.

Notre démarche consiste à aider les chefs d'entreprise désemparés par la situation et les soutenir le mieux possible pour qu'ils ne soient pas désespérés.